

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

26 Novembre 1872.

M. THIERS

ET LA COMMISSION KERDREL.

Nous devons aujourd'hui nous borner à recueillir tous les bruits qui circulent dans les journaux, et qui permettent d'apprécier la situation respective de M. Thiers et de la commission.

Nous lisons dans le *Gaulois* :

« La publication par le *Soir*, par le *Gaulois* et par le *Figaro* de ce que M. Thiers avait dit vendredi à la commission, a éveillé des susceptibilités légitimes, nous nous empressons de le reconnaître. Il avait été entendu par les membres de cette commission que le secret le plus absolu serait gardé sur les débats qui auraient lieu chez elle : et, le soir même, ces discussions étaient racontées avec une grande précision.

« M. Barthélemy Saint-Hilaire a essayé de ce sujet de vives représentations et n'a pas réussi à calmer les mécontentements des membres de la commission en leur déclarant « qu'il ne savait rien de cette publication et qu'elle ne venait certainement pas de nous » ; M. Thiers lui-même s'est trouvé engagé dans une ALTERCATION ANIMÉE sur ce point.

« On lui a amèrement reproché (nous ne transgressons aucune loi en faisant ce récit) d'avoir voulu influencer l'opinion en la saisissant immédiatement et directement de ses paroles et de ses affirmations, avant qu'elle pût connaître celle des commissaires.

« M. Thiers a répondu, si nous sommes bien informés :

« Je ne sais ce que vous voulez dire ; je ne comprends pas pourquoi vous vous en prenez à moi ; je n'ai jamais manqué à ma parole ; je n'ai pas songé le moins du monde à trahir le secret de vos délibérations. »

« Un membre de la commission (nous donnons avec une certaine réserve ce détail que nous croyons cependant exact) a ajouté en termes très-courtois :

« Je demande à M. le président la permission de lui faire remarquer qu'on l'a vu revenir hier de la commission en compagnie de M. Blovitz, rédacteur du *Times*, et qu'il paraissait lui faire un exposé ; cela est tellement vrai que rue Saint-Pierre M. le Président et M. Blovitz ont été rejoints par MM. Guyot-Montpayroux et Pessard. »

« M. Thiers a répondu :

« Je n'ai rien à opposer à des allégations pareilles, et je me refuse à y répondre. Je n'entends pas que l'on fasse des enquêtes qui me poursuivent jusqu'à ma porte et qui scrutent mon visage. »

« L'honorable membre de la commission et ses collègues ont immédiatement été d'avis de ne pas insister sur la question de la publication du discours de la veille.

« Le débat s'est engagé à nouveau sur le fond.

« Nous le répétons, nous n'en avons pas les termes, mais nous affirmons de la façon la plus positive, — et malgré le silence des feuilles officieuses qui s'étaient le plus vantées dans la journée de publier le soir même, en dépit des réclamations de la commission, le compte-rendu de la séance, — nous affirmons l'exactitude de ce qu'on va lire :

« M. Thiers a dit, au fond et en somme :

« Je ne croyais pas avoir besoin d'expliquer ce que j'ai dit hier. J'ai été très-net et très-explicite. Je vous ai dit et je vous répète que la République existe de fait. Y a-t-il ici, y a-t-il dans l'Assemblée, au dehors, ou en Europe, quelqu'un qui puisse me contredire ?

« On m'a confié la République ; je l'ai conservée... et mon devoir est encore de continuer à la conserver.

« Je le ferai parce que je suis un conservateur, je suis un homme d'ordre. Il y a cinquante ans que je lutte contre les révolutionnaires. J'ai fait contre le socialisme un livre qui m'a exposé aux plus grands dangers.

« Au surplus, je me soucie peu de conserver le pouvoir si je dois le garder dans les conditions que l'on veut m'imposer. Si l'on veut être ingrat, soit. J'ai le pays avec moi, et entre l'Assemblée et moi son choix serait bientôt fait. Je ne menace personne. Je respecte la loi. C'est moi qui la respecte... »

« Si vous voulez faire des révolutions nouvelles, je n'en serai pas responsable... »

« Le Président a prononcé quelques-unes de ces paroles avec une certaine animation.

« Au sortir de la réunion, M. Raoul Duval, secrétaire de la commission, disait :

« Nous sommes plus loin que jamais de l'entente. »

D'un autre côté, le *Journal des Débats* dissimule mal ses inquiétudes sous une apparente confiance dans l'accord final de M. Thiers et de la commission.

Le *Sicéle* laisse assez clairement entendre qu'il s'attend à une rupture entre la droite et le Président, et il ne cache pas sa joie, car si les républicains désirent que M. Thiers sorte triomphant de la crise, ils tiennent encore plus à le conserver dans leurs rangs et à le compromettre d'une façon définitive ; ajoutons qu'ils y ont déjà pleinement réussi.

Bulletin politique.

L'Assemblée a terminé la discussion du projet de loi sur les conseils généraux de l'Algérie. La loi a été votée.

L'ordre du jour appelait ensuite la deuxième délibération sur le projet de loi ayant pour objet de rapporter les décrets iniques du 22 janvier 1852 prononçant la

confiscation des biens de la maison d'Orléans. L'Assemblée a repoussé la demande d'ajournement présentée par la gauche, et a abordé cette question.

Le rapport général de M. Gouin sur le budget doit être distribué aujourd'hui.

La commission du budget doit demander à l'Assemblée nationale de fixer à demain mercredi la discussion des lois de finances.

Le *Journal officiel* a publié l'état de rendement des contributions directes et indirectes.

D'après ce tableau, le recouvrement des impôts directs est très-satisfaisant. Les produits des impôts et revenus indirects, pendant les neuf premiers mois de 1872, ne sont que légèrement inférieurs aux évaluations portées au budget ou aux recettes prévues.

M. de Kergorlay, président de la commission des pétitions, a fait demander au ministre de l'intérieur de vouloir bien fixer le jour où il lui conviendrait d'être entendu par la commission, au sujet de la protestation du prince Napoléon.

M. Victor Lefranc a désigné aujourd'hui mardi.

Deux membres du centre gauche, MM. Christophle et de Marcère, ont soumis au Président de la République un projet de réformes constitutionnelles qu'ils se proposent de déposer comme amendement à la proposition Casimir Périer. Voici le texte de cet amendement :

PROPOSITION DE LOI

Concernant la prorogation des pouvoirs du Président de la République et ses rapports avec l'Assemblée nationale.

Art. 1^{er}. Les pouvoirs du Président de la République sont prorogés pour quatre ans, à dater du 1^{er} janvier 1873.

Art. 2. Les articles 49 à 57 inclusivement, 60 à 69 inclusivement de la Consti-

105

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES

FAUCHEURS

DE LA MORT,

Par AL. DE LAMOTHE.

CHAPITRE XXI.

LA LOI ANCIENNE ET LA LOI NOUVELLE.

(Suite.)

Une autre difficulté surgit bientôt : pour nourrir ses soldats, Langiévitich n'avait ni provisions ni magasins ; force fut donc, pour ne pas les laisser mourir de faim, de faire des réquisitions dans les villages voisins, d'abord en payant les vivres, ensuite, quand l'argent fut épuisé, en les prenant presque de force.

Ruinés par les Russes d'abord, puis par

leurs propres compatriotes, les paysans émigrèrent, le désert se fit autour de Miechhof, et le mécontentement, habilement exploité par des traîtres, entraîna de nombreuses défections.

Des ambitieux, dans l'égoïste espoir de se grandir par l'abaissement du dictateur, voulurent se faire un marchepied des désastres de l'armée nationale.

Parmi ces traîtres par orgueil se trouvait un Polonais émigré, qui, sans autre titre qu'une vaine jactance, se proclama le vrai dictateur, attaqua violemment Langiévitich dans des proclamations verbeuses, le calomnia en Pologne auprès des siens, au dehors par des écrits violents, ébranla la confiance publique et sema la division, alors que la concorde était le plus nécessaire.

Dans ces circonstances pénibles, le général en chef déploya toutes les ressources de son talent militaire et montra une énergie à toute épreuve.

Ne pouvant ni utiliser ses forces, si subvenir aux nécessités d'une armée de près de

dix mille hommes, il détacha sur Tchestakove les blessés et les malades, escortés par les Faucheurs de la Mort, et fit partir Rochebrun pour conférer avec son rival et au besoin se joindre à lui, dans l'intérêt de la cause nationale.

Une lettre, publiée dans les journaux étrangers par le brave commandant des Zouaves de la Mort, donna une idée de ce qu'était ce faux dictateur dont l'incapacité notoire et l'arrogante présomption fut si fatale à sa patrie.

Voici ce que le 14 avril écrivait Rochebrun :

« J'ai eu un instant l'idée de me joindre au général ***, mais un quart d'heure de conversation a suffi pour me prouver que cet homme était impossible ; il sacrifiera toujours sa patrie à son ambition et à son orgueil, jamais cette ambition et cet orgueil à sa patrie. »

L'inaction forcée, à laquelle le dégel condamnait les Polonais, refroidissait leur enthousiasme ; le découragement, en succédant à l'enivrement causé par leur brillante

mais inutile victoire, engendrait la défiance et le mécontentement ; et les traîtres, polonais ou russes, se donnant pour de nouveaux volontaires, mais qui n'étaient qu'émissaires secrets du gouvernement russe ou des généraux envieux de la gloire de Langiévitich, aigrissaient constamment les esprits.

Bien qu'au-dessus de tous ces soupçons injustes, le dictateur en éprouvait une douleur d'autant plus vive, qu'il prenait plus de soin de la cacher. La tristesse s'emparait de lui, et, sentant la désaffection gagner peu à peu ses soldats, il commençait à n'avoir plus foi en ses compagnons et en lui-même.

Quant à Wladimir, toujours froid et réservé avec les autres, il ne dissimulait pas ses inquiètes appréhensions à Narbut et à Marpha.

— La gangrène, disait-il à celui qu'il avait choisi pour son gendre, amène rapidement la mort, et cette gangrène, je la vois gagner et envahir promptement notre petite armée. Mieux eût valu une défaite à Sainte-Croix,

tution du 4 novembre 1848 sont remis en vigueur.

Art. 3. Dans le délai fixé pour la promulgation des lois, le Président de la République peut, par un Message, demander une nouvelle délibération.

Au jour fixé par l'Assemblée, le Président de la République a la faculté d'exposer en personne les motifs qui s'opposent à la promulgation.

Si l'Assemblée persiste dans sa première décision, le Président de la République a le droit de surseoir à la promulgation jusqu'au prochain renouvellement partiel.

L'Assemblée renouvelée statue définitivement; le Président promulgue; à son défaut, le président de l'Assemblée nationale fait la promulgation.

Art. 4. Il sera procédé par tiers au renouvellement de l'Assemblée nationale.

Le renouvellement du premier tiers aura lieu le 1^{er} juin 1873.

Le second tiers sera renouvelé le 15 juin 1874, et le troisième tiers le 15 juin 1875.

Une loi spéciale déterminera le mode et les conditions du renouvellement.

Art. 5. Il sera procédé à l'élection du vice-président de la République dans les huit jours qui suivront la promulgation de la présente loi.

Art. 6. Si la présidence devient vacante, le vice-président exerce les pouvoirs du Président jusqu'au terme fixé par la présente loi.

Art. 7. Le Président et le vice-président de la République, nommés par l'Assemblée nationale, sont rééligibles, mais seulement pour une nouvelle période de quatre ans.

Chronique générale.

Don Amédée est loin de se porter aussi bien que la télégraphie officieuse voudrait nous le faire croire.

Une dépêche de Madrid adressée au *Times*, le 21 novembre, nous apprend que la veille, un conseil des ministres avait eu lieu en conséquence de l'état de santé du roi, et la *Correspondencia* donne comme probable une consultation de médecins à laquelle doivent assister les ministres et les hauts fonctionnaires.

On lui avait bien dit, avant son départ d'Italie, que l'air de Madrid lui serait malsain ! Mais il est de la nature de la jeunesse d'être imprudente...

Des émissaires italiens cherchent à travailler, d'accord avec certains journaux, les populations du Tyrol italien et à soulever la question de l'autonomie. L'Autriche, qui considère avec raison cette prétention à l'autonomie comme une intrigue destinée à préparer une annexion au royaume italien, voit de très-mauvais œil les efforts de ces émissaires et de la presse italienne.

Le meilleur conseil à donner au gouvernement de M. Lanza, dit à ce propos le *Journal de Florence*, serait de se borner pour

le moment à digérer plus tranquillement possible les Etats de la péninsule et Rome.

Le *Courrier de France* annonce que Mme Loyson, la femme de celui qui fut le Père Hyacinthe, a toute sa fortune engagée dans la maison Bowles qui vient de suspendre ses paiements.

Le prince Schamyl, descendant du fameux Schamyl, est attendu à Paris. Il descendra à l'hôtel Mirabeau.

Le prince Schamyl est un jeune homme de vingt-cinq ans, riche à millions et beau comme les individus de sa race.

Un télégramme annonce que la reine Victoria est souffrante.

Le *Times* publie la dépêche suivante de Paris :

« Les 200 millions nécessaires pour compléter le troisième milliard ne seront pas payés à l'Allemagne avant le 14 décembre.

» Le gouvernement est présentement en mesure de payer le septième demi-milliard; mais aucune date n'a été fixée pour le versement de ce terme, afin d'éviter le danger d'une crise. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le successeur de M. Benoit au collège de Saumur est M. Touzard, principal du collège de Baune (Côte-d'Or), autrefois principal à Cholet.

Nous apprenons que M^{sr} Freppel, qui depuis longtemps désirait visiter son collège de Saumur, et en avait été empêché, à son vif regret, par des circonstances majeures, bien indépendantes de sa volonté, arrive enfin demain mercredi dans notre ville, pour inspecter ce magnifique établissement. Il sera accompagné de Sa Grandeur l'évêque de Poitiers.

M^{sr} Pie porte à l'Institution Saint-Louis un intérêt tout particulier, à raison des services qu'elle est appelée à rendre à la partie de son diocèse qui confine à celui d'Angers, et il veut voir de ses yeux la maison où seront élevés un bon nombre de ses jeunes diocésains.

Le lendemain jeudi, M^{sr} Freppel célébrera la première messe solennelle dans la chapelle provisoire, et y prononcera une allocution.

Orléans, 25 nov., 10 h. 55 soir.

Le maximum de la recrudescence de la Loire a eu lieu hier. Ce matin, il est de 2^m 70.

L'Allier a crû de nouveau, mais paraît stationner à 1^m 50 depuis 10 heures du matin, à Moulins.

La Vienne, à Châtelleraut, a remonté au maximum de 1^m 90.

Ce matin, à 4 heures, le Cher paraît avoir atteint son maximum; il est à peu près stationnaire à 2^m 70 depuis ce matin à Noyers. On présume que l'étales se prolongera jusqu'au 27 au soir.

Il suit de ces documents que la Loire aura un nouveau maximum à Orléans le 27 vers 7 heures du soir; il sera de 2^m 70 environ et par conséquent au-dessous du premier maximum qui était de 2^m 85.

En aval d'Orléans, il sera seulement prolongé par cette recrudescence de la Loire supérieure.

Il est toujours probable que le maximum de la crue à Saumur sera de 4 m. 60 environ. Il aura lieu demain, vers 8 h. du matin.

A Saumur, la Loire marque, à l'échelle du pont Cessart, 4 m. 40.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

La députation et M. le préfet du département de Maine-et-Loire ont été reçus samedi, à deux heures, par M. le ministre de la guerre. M. le maire d'Angers, retenu par des affaires importantes, n'avait pu se rendre à Versailles. Nos députés et M. le préfet venaient entretenir le ministre d'une question qui intéresse au plus haut point le département, la question de l'établissement d'une Ecole d'artillerie.

Le ministre s'est montré animé des dispositions les plus favorables aux demandes que lui adressaient nos députés et M. le préfet. Il a dit que les offres faites par les villes et le département de Maine-et-Loire l'avaient beaucoup frappé et qu'il en tiendrait grand compte.

Abordant la question qui concerne spécialement Angers, le ministre a donné la certitude que la garnison recevrait un accroissement notable, soit par le fait de l'établissement d'une Ecole d'artillerie, soit par une augmentation importante de l'effectif actuel de la cavalerie.

Il a dit encore que nos haras n'avaient pas le nombre d'étalons que réclamaient les besoins de la remonte, ainsi que ceux de l'industrie privée; qu'il songeait à les compléter, et que notre Dépôt d'Angers aurait nécessairement sa part dans cette répartition.

Forts des promesses qu'ils ont reçues de M. le ministre de la guerre, nos députés ne perdront pas de vue cette affaire, et tout permet d'espérer qu'ils ne tarderont pas à en obtenir la solution dans le sens le plus avantageux au département de Maine-et-Loire.

Dans une des dernières séances de l'Assemblée nationale, M. Dufaure, garde des sceaux, a déposé un réquisitoire du procureur général d'Angers demandant l'autorisation de poursuivre M. le député Carré-Kérisouët, témoin dans un duel récent qui a coûté la vie à M. Appleton.

Le réquisitoire et la demande de poursuites seront transmis aux bureaux.

Tous les députés de Maine-et-Loire ont voté pour l'adoption du projet de loi sur le Jury.

Un jeune homme de 16 ans, mousse à bord du navire *Anatole-et-Marie*, revenait de rendre visite à un de ses parents, à bord du navire *Heureux-Retour*, lorsqu'en passant sur la rance de ce bâtiment, ancré quai de l'île Gloriette, à Nantes, l'infortuné jeune homme tomba dans la Loire et disparut. Le fleuve n'a pas encore rendu sa proie.

On sait que M. Bastouil, commissaire central à Nantes, a été révoqué à la suite des troubles de Lourdes.

M. le maire de Nantes demande aujourd'hui à son conseil municipal de lui allouer un secours viager.

Comment les honnêtes gens de Nantes, qui ont été indignés des agissements de ce fonctionnaire trop radical, prendront-ils cette proposition, dont ils seront obligés, en somme, de faire les frais ?

Le samedi 14 décembre prochain, il sera procédé, à l'hôtel de la Préfecture de Nantes, à l'adjudication, en un seul lot, des travaux de reconstruction des quais de la Fosse, dans le port de Nantes, consistant en maçonnerie, charpente pour pilotis et autres ouvrages, dragages, terrassements et ouvrages divers, dont le devis s'élève à la somme de 4,400,000 fr.

La lettre suivante, que publie l'*Echo agricole*, intéresse tous les négociants en vins :

« Monsieur,

» Afin de vous permettre de renseigner, le cas échéant, les négociants qui l'ignoraient encore, au retour d'un voyage en Alsace, nous avons l'honneur de vous annoncer que le gouvernement allemand a supprimé, sur tous les vins étrangers, les droits de circulation, d'entrée de villes, de consommation même, qu'il avait d'abord maintenus en réorganisant l'administration des contributions indirectes avec les éléments qu'il avait pu trouver; en sorte qu'aujourd'hui, les vins français circulent en Alsace-Lorraine sans être assujettis à une autre taxe que celle du Zollverein s'ils vont directement chez le consommateur; mais il n'en est pas de même pour ceux adressés au commerce qui sont entreposés en douane en attendant la vente, dans le cas où, à l'avance, elle n'en serait pas faite.

» La Prusse a agi ainsi, non pas pour nous être agréables, vous le pensez bien, non pas pour céder aux sollicitations du gouvernement français par un moyen détourné; mais parce qu'avec l'ancienne législation ses intérêts étaient sérieusement compromis. Quel qu'en soit le motif, soyons-en satisfaits, puisque cela nous permettra de serrer encore de temps en temps la main de nos malheureux compatriotes.

» Agréés, etc. GUY frères. »

que cette victoire si chèrement expiée dans l'inaction.

Narbut ne voulait ni voir le mal, ni y croire.

— Dans quelques jours, répétait-il, le dégel sera entièrement terminé, et nous pourrions reprendre notre mouvement offensif; alors la tristesse de nos hommes se dissipera dans les marches et les combats, comme la brume sous les rayons du soleil.

Le vieillard secouait la tête.

— Je crains plutôt, mon fils, que notre armée ne se fonde avec les neiges; quand la désorganisation se met parmi des soldats, il est bien difficile de rétablir l'ordre: chaque jour amène de nouvelles désertions.

Marpha prenait rarement part à ces conversations, elle écoutait silencieuse et réfléchie, et ressemblait à ces oiseaux des tropiques qui s'étiolent dans une captivité forcée, et auxquels ils faut pour vivre le grand air et la liberté.

Cet état de langueur, si peu habituel à la jeune fille, et qui jusque-là avait paru si in-

compatible avec sa nature, inquiétait sérieusement son père et son fiancé.

Pour secouer sa torpeur et la réveiller, son père lui avait proposé de partir, avec Chusco et ses Faucheurs, pour Tchestakove, d'où elle pourrait facilement gagner la frontière prussienne, et rejoindre sa sœur, pour demeurer avec elle et Étienne jusqu'à la reprise des hostilités.

Au nom de Thadéa, elle releva la tête, et ses yeux étincelèrent de joie, mais un nuage de tristesse voila bientôt ce rayon lumineux; elle jeta ses bras autour du cou de son père et répondit :

— Non, non, mon devoir est de rester.

— Pourquoi rester, ma fille, pourquoi refuser cette joie que le ciel te permet ?

— Parce que je ne veux pas vous abandonner, et que j'ai juré de rester là où serait notre drapeau; sans moi que deviendriez-vous, seul, à votre âge, si une maladie venait à vous surprendre ?

— Mon enfant, je ne resterais pas seul, Narbut demeure au camp et, alors même qu'il serait forcé de l'abandonner, Magnus

me resterait toujours; d'ailleurs ton absence ne durerait que quelques jours, et...

— Non, mon père, non; je ne vous quitterai pas; les Prussiens, dit-on, arrêtent ceux des nôtres qui franchissent la frontière, et quelque chose me dit que, si je sortais de Pologne, je n'y rentrerais plus.

— Mais alors, vas à Tchestakove; là du moins tu pourras prier pour la Pologne, dans le sanctuaire vénéré de Iasna-Gora, tu pourras...

— J'ai ici des devoirs plus graves, des malades et des blessés à soigner, répondit-elle d'une voix grave et ferme; quand mes frères souffrent, je ne les abandonnerai pas pour aller chercher ailleurs un bien-être que ni vous ni Narbut ne voudriez accepter.

— Qu'il soit donc fait comme tu le désires, et que le ciel te récompense, joie de ma maison, dit le vieillard en serrant sa généreuse fille sur sa poitrine.

Et il ajouta :

— Ah! si tous les Polonais avaient eu ton courage et ton abnégation !

Le lendemain matin, à la pointe du jour, Chusco quittait le camp avec ses Faucheurs, chaussés de patins, emmenant avec lui César, Stiépan, le joueur de balalaïka, et Lizinka, devenue cantinière des Faucheurs de la Mort.

Leur départ fit un grand vide dans le camp, car les montagnards étaient à la fois de vaillants soldats et de gais compagnons.

— Au revoir, à une prochaine victoire ! dit César à sa cousine, en l'embrassant à la Polonoise.

— Au revoir ! dit-elle avec un sourire plein de larmes.

Et, du haut de la colline, elle suivit longtemps du regard la petite troupe qui s'éloignait en glissant rapidement sur la neige à demi-fondue.

(La suite au prochain numéro.)

Ce n'est nullement une histoire :
Il est de constantes amours
Sur les bords fleuris de la Loire,
Auprès de Tours.

Un Tourangeau, M. X..., vient d'épouser
sa nourrice.

C'est comique, mais c'est ainsi.

Madame C... avait 20 ans, c'était une jo-
lie paysanne de Rouziers...

Elle s'était mise nourrice chez M^{me} la
marquise de ... qui lui confia un superbe
poupon.

Le poupon sevré, la nourrice quitte le
pays et vient à Paris où, dame ! elle fait for-
tune... elle rencontre M. X... qui s'éprend
d'elle et l'épouse.

Ce n'est que plus tard, dans une confi-
dence, que M. X... découvre que sa femme
n'est autre que Catherine, sa nourrice.

Il y a un vaudeville à faire là-dessus.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Hier soir, malgré le mauvais temps, il y
avait foule à la représentation de la troupe
lyrique d'Angers. Depuis longtemps nous
n'avions vu la salle aussi bien garnie. Nous
ne pouvons que constater aujourd'hui le
succès des artistes de M. Bonnesseur, qui
ont été justement applaudis et rappelés.

Les représentations de la troupe d'opéra
alterneront avec celles de la troupe drama-
tique du Grand-Théâtre d'Angers. Lundi
prochain, 2 décembre, cette dernière vien-
dra jouer le *Bossu*, drame en 5 actes et 12
tableaux, de MM. Paul Féval et Anicet
Bourgeois.

DES ORPHELINATS AGRICOLES

ET DES

Colonies pénitentiaires.

Nous sommes à une heure de régénéra-
tion sociale où il importe de chercher une
solution à de redoutables problèmes des-
quels dépendent l'avenir et le salut du pays.

En est-il de plus grave que celui de la ré-
habilitation de l'enfant, quand on sait le
nombre de jeunes gens que, chaque année,
les colonies pénitentiaires versent dans le
sein de la société, et le rôle salubre ou fu-
nebre que ces éléments peuvent jouer dans
la vie ouvrière et dans les mouvements po-
pulaires.

Or, les colonies pénitentiaires du gouver-
nement répondent-elles à leur double but
de répression et de réhabilitation ? Non.

Les orphelinats agricoles peuvent-ils arri-
ver progressivement à remplir les intentions
de la société ? Oui.

Là est toute la question. Quelques ré-
flexions suffiront pour montrer que là aussi
est la véritable solution. Nous les livrons
aux économistes sérieux, préoccupés, de-
puis longues années, d'un problème social
qui intéresse si vivement l'enfance et la
société.

I.

Prévenir le mal est plus facile que le
guérir.

Or, la plupart des enfants confiés aux
colonies pénitentiaires, ou sont déjà mora-
lement perdus, ou achèvent de s'y perdre.
Le contraire est l'exception. En effet :

1^o Il est pour la moralité de l'enfant un
âge qui semble ordinairement décisif.

De douze à seize ans, s'il est corrompu,
quelque favorable que soit la situation dans
laquelle il est placé, la guérison sera tou-
jours difficile et rare. Ici, à raison du mi-
lieu dans lequel on le jette et du système
qu'on lui applique, on peut dire que géné-
ralement c'en est fait de lui.

Donc, pour réhabiliter et sauver les en-
fants de cette catégorie, de l'avis des hom-
mes spéciaux et de bonne foi, les colonies
pénitentiaires arrivent trop tard.

Je ne parle point des enfants atteints par
l'art. 67 du code pénal. C'est la réserve des
récidivistes, et l'étude de ce point ne ferait
que confirmer ma thèse.

2^o Quant à l'enfant plus jeune et que le
vice n'a point encore radicalement gâté, son
cœur s'ouvre admirablement à ces horizons
divins jusque-là cachés pour lui, et facile-
ment son âme acceptera l'œuvre religieuse
et moralisatrice. Il nous souvient encore de
jeunes enfants, à Paris, qui donnaient, au
moment de la première communion, des
consolations qu'on ne retrouve point dans
les meilleures paroisses de notre catholique
Anjou. Mais, pour conserver ces résultats,

contre l'influence pernicieuse de l'exemple,
du contact et des inspirations mauvaises, la
surveillance la plus religieusement dévouée
resterait impuissante. (Est-ce que, dans une
corbeille de beaux fruits, on peut impuné-
ment garder *seulement* un fruit gâté ?)

Or, il est absolument impossible que le
système actuel suffise à une œuvre qui exige
la plus rare délicatesse de surveillance. Cer-
tes, les anciens militaires, parmi lesquels on
recrute les surveillants ou gardiens, peuvent
avoir toute l'honnêteté désirables et toute
l'aptitude possible pour faire marquer le pas
et former les enfants aux manœuvres néces-
saires à l'ordre général. Mais on ne peut
raisonnablement exiger que, dans le métier
des armes, ils aient appris l'œuvre de mora-
lisation qu'on leur confie.

Loin de nous d'ailleurs, assurément, la
pensée de mettre personne en cause, parmi
des administrateurs honorables que nous
avons vus souvent reconnaître eux-mêmes
l'inefficacité du système. Et c'est le système
tout seul que nous discutons aujourd'hui.

Donc, l'impossibilité de soustraire ces en-
fants à une atmosphère viciée et de garan-
tir la persévérance des résultats obtenus
(seule condition du succès), constitue égale-
ment pour cette seconde catégorie l'impuis-
sance des colonies pénitentiaires.

II.

Par conséquent, ouvrir d'abord des asiles
à l'enfant pauvre et délaissé et l'ÉLEVER avant
qu'il ne soit trop tard, mal n'ait rendu tout
remède impossible ;

Assurer, dans un milieu plus sain, avec
les garanties ordinaires d'une bonne éduca-
tion, la persévérance de l'enfant que vous
aurez RELEVÉ, quand il n'était pas trop tard,
évidemment tout est là.

Eh bien ! ouvrez des orphelinats agricoles
aux enfants orphelins, d'abord, et puis à ces
enfants que l'abandon de parents indignes et
incapables destine plus tard à la correction.
Les sujets, malheureusement, ne vous man-
queront pas.

Au lieu d'attendre que le vagabondage ou
les délits vous les amènent quand il est trop
tard, commencez par les soumettre à l'action
religieuse et moralisatrice, pendant qu'ils
sont jeunes et qu'il en est temps encore. Et
vous en ferez de bons agriculteurs, de bons
ouvriers et de bons citoyens. Le contraire
sera l'exception.

Ajoutez que le jeune homme rentrera dans
la société, le front haut, libre de ces con-
naissances et de ces souvenirs toujours
plus ou moins gênants, pour le colon, dans
la vie.

Hélas ! combien d'enfants nous avons vus,
dans notre beau département, qui n'auraient
jamais connu la colonie pénitentiaire, d'a-
bord, et la maison centrale, ensuite, s'ils
avaient à temps rencontré devant eux un
orphelinat agricole.

Déjà, pour les filles, la charité privée a
depuis longtemps entrepris, au moins en
partie, ces œuvres préservatrices que nous
demandons pour les garçons. Les statisti-
ques sont là pour montrer les fruits abon-
dants et précieux qu'elle a recueillis. Pour-
quoi donc la condition des garçons serait-
elle pire, quand leurs besoins ne sont ni
moins grands, ni moins pressants ?

CONCLUSION.

Organiser et multiplier, dans les départe-
ments, les comités d'orphelinats agricoles.
M^{re} l'évêque d'Angers, qui nous montre par
son exemple et ses œuvres que l'heure d'agir
est arrivée, vient de prendre une initiative
qui, nous l'espérons, rencontrera des adhé-
rents.

Sans doute, les comités de patronage ont
un but excellent et d'une incontestable uti-
lité ; mais les comités d'orphelinats seront
toujours d'une utilité supérieure, par cette
raison, nous l'avons déjà dit, que prévenir
le mal est plus facile que le guérir. *Sero me-
dicina paratur.*

Que le gouvernement, à qui doit être
rendue cette justice que, plus d'une fois, il
a mis à l'étude cette difficile question, en-
courage efficacement ces établissements.
Qu'il en dote lui-même un certain nombre
de départements, et il arrivera, par ces
institutions, à remplir plus sûrement le
mandat que la société lui confie, sans com-
pter les avantages économiques qu'il y trou-
vera plus tard, à un moment donné.

Donc :

Multiplier les orphelinats agricoles en
diminuant d'autant, et progressivement, les
colonies pénitentiaires ;

Arriver finalement, dans la mesure du
possible, bien entendu, et sauvegardées les
nécessités de la répression, à substituer les
orphelinats agricoles aux colonies péniten-
tiaires.

Telle est, suivant nous, la véritable solution
à ce grave et difficile problème de la réhabi-
litation de l'enfant.

UN ANCIEN AUMONIER DE COLONIES
PÉNITENTIAIRES.

Faits divers.

LES TRAVAILLEURS ET LES FEIGNANTS.

Un journal définissait l'autre jour les
gens qu'en style de club on appelle « les
travailleurs » : TRAVAILLEURS, ce sont les ou-
vriers qui ne travaillent pas, disait-il. Voici la
contre-partie de cette proposition : c'est la
définition du feignant. La *Gazette des Tribu-
naux* nous l'apporte aujourd'hui ou plutôt
nous la fait détailler par un des travailleurs
en question.

Joseph Frémy porte une plainte contre
un de ses camarades, ce camarade s'appelle
Henri. Mais citons :

« Joseph Frémy. — Demandez donc à tous
les camarades de l'atelier ; ils vous diront ce
que c'est que le beau monsieur Henri Gal-
bois.

» M. le président. — Et que diraient-ils ?

» Joseph Frémy. — Ils vous diront que M.
Henri n'est pas un homme ; c'est un vrai
sauvage qui vit à son a-part, ne fréquente
jamais les camarades, et se croirait désho-
noré de trinquer avec eux.

» M. le président. — C'est-à-dire qu'il ne va
pas au cabaret ?

» Joseph Frémy. — Mieux que ça, c'est un
feignant qui est toujours le premier à l'ate-
lier et le dernier parti, les lundi et tout, sans
compter qu'il fait des heures de supplément
tant qu'il peut.

» M. le président. — Ce qui veut dire qu'il
est un excellent ouvrier ?

» Joseph Frémy. — Mais c'est tout le con-
traire, mon président ! Vous voyez donc pas
qu'il fait tort aux autres, et que s'il y en
avait une douzaine comme lui dans un ate-
lier, il n'y aurait plus de travail pour les au-
tres.

» M. le président. — Pour les autres
comme vous qui fêtez sans doute tous les
lundis, toutes les grandes et petites fêtes et la
moitié des saints du calendrier. Sans vous
en douter, vous avez été pour celui que vous
poursuivez le témoin le plus utile ; votre
déclaration fait son plus bel éloge. »

Voilà qui est convenu : travailleurs, ceux
qui ne font rien ; feignants, ceux qui sont
toujours « les premiers arrivés à l'atelier et
les derniers partis. » En vérité, ces mes-
sieurs les démagogues porteront la révolu-
tion jusque dans les mots eux-mêmes et
nous créeront une langue de contre-sens et
d'antiphrases.

Heureusement que si les mots changent,
les principes ne changent pas ; nulle révo-
lution ne peut les bouleverser et le bien sera
toujours le bien, quand même on décréterait
de l'appeler le mal. (*Union de l'Ouest.*)

Dernières Nouvelles.

L'incertitude est chaque jour plus grande
à Versailles, et chaque heure accroît l'inquié-
tude. L'émotion est également très-vive.

M. Batbie, arrivé à Versailles par le train
de midi 25 minutes, a donné lecture de son
rapport à la commission. Il sera très-proba-
blement modifié, et ne sera déposé et lu que
dans la séance de demain.

Le centre droit se défend beaucoup de
toute hostilité contre M. Thiers. M. Delille
aurait fait à cet égard une déclaration très-
formelle à M. Barthélemy Saint-Hilaire qui
avait, dit-on, donné créance à ces disposi-
tions peu conciliantes.

La réunion de la droite a ajourné toute
décision jusqu'à la communication du rap-
port de M. Batbie.

Le centre gauche insiste auprès de M. le
Président de la République pour des con-
cessions sérieuses sur la responsabilité mi-
nistérielle.

Les membres de la gauche et M. Gambetta
surtout, affectent beaucoup de confiance et
de satisfaction. Ils se déclarent prêts à sou-
tenir M. Thiers et lui assurent même la ma-
jorité dans la Chambre sur le terrain du
message.

Ils ne dissimulent pas d'ailleurs que
l'issue inévitable de la crise sera le renou-
vellement partiel et peut-être même la dis-
solution.

On remarque beaucoup d'allées et venues
à la présidence. M. Thiers est déjà fixé, dit-
on, sur l'esprit, sinon sur les termes du
rapport qu'on ne lui aurait communiqué
qu'à la dernière heure. On lui prête toujours
l'intention de faire, sous une forme ou sous
une autre, un appel au pays dans le cas où
il n'obtiendrait pas une majorité suffisante.

Bulletin commercial et agricole.

Paris, 22 novembre.

Blés et farines. — Les prix des blés restent
bien tenus, mais les offres deviennent plus
abondantes et aux cours actuels la meunerie
met moins d'empressement aux achats.

La baisse faite aujourd'hui sur les farines
8 marques pourrait avoir de l'influence sur
les nombreux marchés de samedi et déter-
miner un léger mouvement vers la baisse.

A Bordeaux et à Nantes, les prix sont
bien tenus, malgré l'inactivité des transac-
tions.

A Marseille, les importations ont été hier
de 28,800 hect., par 6 navires, les ventes
ont été de 34,400 hect., dont 24,000 à li-
vrer.

Le marché était avoiné, la tendance à la
hausse.

Sur les principaux marchés de l'Allema-
gne, la tendance de fermeté persiste, mais
les affaires ne donnent lieu qu'à des transac-
tions pour les besoins de la consommation.

Il en est de même en Belgique et en Hol-
lande.

En Angleterre, les marchés de l'intérieur
restent dans la même position de fermeté
sans donner lieu toutefois à une nouvelle
hausse et à des affaires importantes.

On compte en mer, à la date du 21 no-
vembre, faisant voiles pour l'Angleterre, 373
navires chargés de froment, dont 135 pour
ports directs.

C'est une augmentation de 34 navires sur
la semaine dernière.

L'année dernière, à pareille époque, le
nombre des navires en mer était de 392, et,
en 1870, de 480.

Ici, à Paris, les blés se vendent plus diffi-
cilement sur les prix de mercredi dernier, la
tendance est plus faible, et pour vendre les
détenteurs sont obligés de faire quelques
concessions.

En farines de consommation les prix res-
tent cotés aux cours extrêmes de 65 à 73 fr.,
le sac de 159 k.

Pour les articles non signés : P. GODRET.

SOCIÉTÉ ANONYME

DU

Chemin de fer de Poitiers à Saumur.

Capital social : 2,000,000 de fr.

Le Conseil d'administration a l'honneur
de prévenir MM. les Actionnaires que, con-
formément à l'article 9 des statuts, modifié
par décision de l'assemblée générale ordi-
naire et extraordinaire du 6 avril 1872, et à
la délibération du conseil d'administration
en date du 25 octobre dernier, le troisième
quart, soit 125 fr. par action, sera appelé à
partir du 4^{er} janvier prochain.

Le versement aura lieu au siège social,
rue Boncenne, n° 4, à Poitiers, tous les
jours, dimanches exceptés, de midi à trois
heures, depuis le 4^{er} jusqu'au 31 janvier in-
clusivement.

Le coupon du 4^{er} janvier 1873, soit 6 fr.
25 par action, sera défalqué du montant des
125 fr.

Pour opérer ce versement, la remise des
titres est indispensable, afin que le récépissé
de la somme versée y soit mentionnée. Tout
actionnaire qui n'aura pas opéré son verse-
ment dans les délais indiqués encourra l'ap-
plication de l'article 40 des statuts. (Cet ar-
ticle se trouve au recto de chaque titre.)

A partir du 1^{er} février 1873, tout action-

Saint-Romain-des-Îles, 27 novembre.

La Revalésicière Du Barry a produit sur moi un effet vraiment extraordinaire. Dieu soit béni; elle m'a guéri de 18 ans de sueurs nocturnes, d'irritation horrible de l'estomac, et d'une mauvaise digestion. Il y a dix-huit ans que je n'ai pas eu un bien-être comme celui que je possède actuellement. J. COMPARET, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalésicière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalésicière chocolatée rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

naire qui n'aura pas encore opéré son versement devra s'adresser uniquement et directement à l'Administrateur délégué, rue Boncenne, n° 4, à Poitiers, pour le règlement des intérêts qui seront dus.

Les actionnaires de Saumur et des environs pourront verser leur 3^e quart entre les mains de M. Lecoy, l'un des administrateurs, à Saumur.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.

N° 1552. — 23 Novembre 1872.

Texte: M. Sauvage. — Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Correspondance de Boston. — Bigarrures anecdotiques, littéraires et fantaisistes. — Au fond d'un puits, nouvelle par M. A. Clerc. — Chronique parlementaire. — Les Montagnes, livre de M. Depaigne. — Les Magasins du Louvre. — Exposition de

Lyon: Maison du docteur Pierre. — Échees, Gravures: M. Sauvage, député de la Seine. — L'émigration alsacienne: un convoi d'émigrants à la gare de l'Ouest. — L'incendie de Boston. — Plan montrant les ravages causés par l'incendie (extrait de l'American Register). — Modes de 1872: saison d'hiver. — Un brouillard à Londres. — Les Montagnes, gravures extraites du livre de M. Depaigne: la ville du Puy, le rocher Corneille et le rocher d'Aiguille; — Les faucheurs; — Route du Brunig à Meyringen (Suisse); — L'aigle ravisseur d'enfant; — Sommet du Vésuve pendant l'éruption de 1838. — L'eau dentifrice du docteur Pierre à l'Exposition universelle de Lyon. — Rébus.

Le crayon est aussi utile que la plume pour enseigner l'histoire, lorsqu'il représente, avec une scrupuleuse sincérité, les événements et les hommes célèbres d'après les tableaux, estampes, sculptures, médail-

les, et autres monuments certains. C'est le mérite particulier qui recommande les mille ou douze cents gravures de l'Histoire de France de MM. Bordier et Charton, en deux volumes, et qui a de même mérité l'estime publique au Magasin pittoresque et aux Voyageurs anciens et modernes.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Revalésicière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Toute maladie cède à la douce Revalésicière du Barry, qui rend santé, énergie, digestion, sommeil. Elle guérit, et sans médecine, ni purges, ni frictions, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 NOVEMBRE 1872.

Table with 12 columns: Valeurs au comptant, Dernier cours, Hausse, Baisse, Valeurs au comptant, Dernier cours, Hausse, Baisse, Valeurs au comptant, Dernier cours, Hausse, Baisse. Rows include various financial instruments like 3% bonds, Crédit Foncier, Canal de Suez, etc.

GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 11 novembre).

Table of train departures from Saumur to Angers, listing times and service types (express, omnibus).

Table of train departures from Saumur to Tours, listing times and service types (omnibus-mixte, omnibus, express).

Étrennes pour 1873. 40^e ANNÉE (1872).

Prix du volume broché 7 fr. cartonné 8 50 Franco par la poste, 1 fr. 50 cent. en sus des prix ci-dessus.

MAGASIN PITTORESQUE

La collection se compose des années 1833 à 1872. — Le volume 1872 (40^e année), mis en vente le 5 décembre 1872.

29, Quai des Grands-Augustins, 29. PRIX DE L'ABONNEMENT: Paris 5 fr., Départements 8 fr., Étranger, suivant les conventions postales.

OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA LIBRAIRIE DU MAGASIN PITTORESQUE, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 29 :

TABLE ALPHABÉTIQUE ET MÉTHODIQUE des trente premières années du Magasin pittoresque. 1 volume broché 7 fr. Cartonné 8 50

ALBUM DU MAGASIN PITTORESQUE; 1 vol. grand in-4°, cartonné avec luxe, doré sur tranche, contenant cent gravures choisies dans la collection. Prix 45 fr.

HISTOIRE DE FRANCE, d'après les documents originaux et les documents de l'art de chaque époque; 2 vol., 800 gravures. Prix de chaque volume broché 7 fr. 50

GRAMMAIRE GÉNÉRALE ET HISTORIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE, par M. P. Poitevin, 2 vol. Prix de chaque volume broché 7 fr. 50

Tous les prix ci-dessus sont ceux de Paris. — Pour les départements et l'étranger, l'affranchissement se paye en sus. — Le prix du cartonnage est de 1 fr. 50 cent. par volume. Le conseil central d'instruction primaire de la ville de Paris a placé le Magasin pittoresque sur la liste des ouvrages propres à être donnés en prix dans les écoles primaires et supérieures, et dans les classes d'adultes.

On peut se procurer tous les ouvrages ci-dessus chez M. Grasset, libraire, rue Saint-Jean, n° 1, à Saumur.

A VENDRE D'OCCASION.

Pour cause de santé, UNE LESSIVEUSE De 50 kilogrammes de linge. S'adresser à M^{me} MORIN, au Pont-Fouchard. (565)

A VENDRE D'OCCASION.

DEUX BONS CASIERS, de grandeurs différentes, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE TROIS MILLE BOURRÉES

Dans le parc de Verrerie. S'adresser à M. HEMON, marchand de bois à Distré. (538)

MAISON A LOUER

Avec ou sans écurie et remise, Rue d'Orléans, 50. S'adresser à M. COUÉ, photographe à Saumur. (527)

A LOUER PRÉSENTMENT.

GRANDE REMISE et GRENIER au-dessus. S'adresser à M^{me} GAULAY, place Saint-Nicolas. (415)

Service des Subsistances militaires. ACHAT DE DENRÉES

Le samedi 30 novembre 1872, à l'Hôtel-de-Ville de Saumur, il sera procédé, à une heure du soir, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de 600 quintaux métriques de blé, à livrer dans le magasin militaire de la place de Saumur.

1^{er} quart dans les 15 jours. 2^e — 30 — 3^e — 40 — Complément, 50 —

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la sous-intendance militaire (rue Bodin; n° 7), où le public sera admis à en prendre connaissance. (572)

A LOUER PRÉSENTMENT.

UNE MAISON Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 7, occupée précédemment par M. Bellouis. S'adresser à M. CHATEIGNIER, même rue. (532)

A VENDRE

DEUX CHIENS D'ARRÊT, bonne race, bien dressés. S'adresser à René GALLAIS, à la ferme de la Belarderie, commune de Verrerie. (494)

A VENDRE UNE CHIENNE COUCHANTE, dressée, âgée de six ans. S'adresser au bureau du journal.

AVIS

UN JEUNE HOMME, muni de bons certificats, demande un emploi dans une maison de commerce de vins et liqueurs, soit au magasin, à la vente ou aux écritures. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE UNE DOMESTIQUE d'une quarantaine d'années. Inutile de se présenter sans bons renseignements. S'adresser au bureau du journal.

HAUTES NOUVEAUTÉS

MAISON BIZERAY Rue de la Tonnelles. On demande de bonnes ouvrières pour la couture. (539)

M. DÉZÉ, relieur-papetier à Saumur, demande un apprenti.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur. Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

Musique --- CHOUDENS --- Musique Rue Saint-Honoré, 265, à Paris.

SAUMUR A la librairie GRASSET, rue St-Jean, 1.

Voulant mettre la musique à la portée du public, M. CHOUDENS, éditeur de musique pour nos meilleurs compositeurs, a établi un dépôt de leurs ouvrages à Saumur, chez M. GRASSET, libraire, rue Saint-Jean. On y trouve un assortiment de morceaux en tous genres, pour piano surtout, pour violon, flûte, cornet et autres instruments; romances et chansonnettes. Il suffit de demander un morceau spécial, avant le jeudi, pour le recevoir exactement, avec les articles de librairie, le samedi, à midi. Il y a un piano de Pleyel pour essayer la musique, si on le désire.

Fortes remises — Mêmes prix qu'à Paris. N.-B. — Partitions et morceaux en location. — On fera venir d'Angers un accordeur de pianos, lorsque plusieurs personnes le demanderont. (197)

Vient de paraître. DE LA RÉGÉNÉRATION DU PEUPLE FRANÇAIS ET DEUXIÈME ÉDITION

DU PETIT LIVRE AUX 100 LOUIS D'OR Par J. PICHÉRIE-DUNAN, Professeur d'économie domestique et d'agriculture; Agriculteur praticien; Auteur de plusieurs ouvrages subventionnés et récompensés par les conseils généraux des départements de la Bretagne. EN VENTE A SAUMUR, Rue Royale, n° 1, maison des 100 Louis d'Or, ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES. Saumur, imprimerie de P. GODET.